



## **Formation 89 :**

**Intitulé de la formation :**

### **Reprise salon de coiffure**

**Identifiant interne :**

CPF-FOR\_JRUSDC

**Pré requis :**

Aucun

**Objectif de la formation :**

Les objectifs du parcours d'actions pour reprendre son salon de coiffure sont :

- De maîtriser les clés de la démarche de reprise d'un fonds de commerce
- De savoir trouver un salon de coiffure à reprendre, évaluer l'emplacement, le droit au bail, le fonds de commerce, le matériel, savoir négocier avec le cédant, trouver les financements
- De maîtriser les notions indispensables de gestion d'un salon de coiffure, aménager le local, présenter ses produits, accueillir la clientèle

L'accès au catalogue de formation est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur (la porteuse) de projet est motivé(e) par un consultant pour se former.

**Les points forts de la formation :**

Formation en ligne de 3 mois pour reprendre un salon de coiffure, éligible au CPF.

Une formation variée qui comprend 4 types de ressources pédagogiques dont :

- des parcours de formation en vidéo enregistrés par les meilleurs experts pour reprendre, développer et gérer son entreprise.
- un dossier sur les spécificités d'une entreprise de coiffure.
- des formations spéciales commerce.
- un e-book « Les clés de la reprise d'entreprise » et des tableaux (prévisionnel, business plan) pour préparer son projet.

**Contenu de la formation :**

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 5 types de ressources pédagogiques qui se complètent :

**1 / 11** parcours de formation en vidéo, accessibles en e-learning sur la reprise de son salon de coiffure et son développement. Les parcours sont étudiables pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je reprends un fonds de commerce
- J'analyse la santé financière et les résultats de l'entreprise
- Je finance mes projets et mon entreprise
- Je me forme au droit des sociétés
- Je gère une unité commerciale
- J'optimise mes achats et les stocks

- J'augmente les ventes avec le digital
- Je gère la trésorerie
- Je constitue mes équipes
- Je gère mes équipes
- Je me forme au droit social

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

**2/** Un dossier de travail de 35 pages pour réaliser une étude de marché de la coiffure et étudier les tendances du secteur :

- Les salons naturels avec des produits respectueux de l'environnement et des colorations végétales
- La diversification (soins de beauté, manucure, massage... en salons ou prestations simultanées avec des esthéticiennes, visagistes et relookeuses à domicile)
- Les coins barbiers, salons barbiers ou barber shops
- Les bars à coiffure
- Les beauty trucks ou camions de beauté itinérants

**3/** Une sélection de vidéos réalisées par des experts du commerce qui complètent le dossier de travail cité en 2/

**4/** Un livre numérique « Les clés de la reprise d'entreprise ».

Ce livre complète les parcours de formation en vidéo et vous permet d'étudier dans le détail les étapes pour développer votre projet d'entreprise :

- Où trouver une opportunité de reprise d'entreprise ?
- Comment préparer sa rencontre avec le cédant de l'entreprise ?
- Quelle méthodologie pour réaliser le diagnostic de la société ?
- Comment évaluer une société ?
- Quelles sont les étapes clés pour réussir son acquisition d'entreprise ?
- Comment convaincre des investisseurs de financer votre reprise ?
- Comment installer son leadership comme nouveau dirigeant ?

**5/** Un coaching en visio ou par téléphone réalisé par un consultant en entrepreneuriat :

- le premier rendez-vous a pour objet de vous apprendre à vous former en ligne,
- deux ou trois autres rendez-vous ont pour but de faire le point sur l'avancement de la formation.

Temps forfaitaire parcours, livret BPI, vidéos métiers, livre : 155 H

#### **Résultats attendus de la formation :**

A l'issue de la formation, le (la) porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances techniques (juridiques, fiscales, financières, commerciales, etc.) qui lui manquaient pour reprendre son salon de coiffure et le développer.

- Il (elle) est formé(e) sur les points qu'il (elle) maîtrisait insuffisamment.
- Il (elle) possède toutes les clefs pour réussir son projet. Clefs qui lui ont été données par des praticiens de l'entreprise qui conseillent habituellement des dirigeants et facturent plusieurs centaines d'euros l'heure de conseil.
- Il (elle) a approfondi les spécificités de la coiffure et notamment les nouvelles tendances.

#### **Modalités pédagogiques :**

11 parcours de formation accessibles pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

**Handicap :**

Formation en ligne 24h/24.

**Prix :**

1 080 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

Possibilité d'effectuer des examens de validation de connaissances à la fin de chaque parcours. Ces examens sont notés. FORCES délivre une attestation de formation avec les notes à la fin de la formation.

L'attestation de formation est très utile aux porteurs de projets pour prouver leur sérieux, par exemple pour obtenir un financement bancaire ou pour négocier un crédit avec un fournisseur.

Prix de la formation avec attestation de formation : 1 340 € nets de TVA dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : [commercial@forces.fr](mailto:commercial@forces.fr)**